NOTICE

SUR LA SOCIETE

DES

Missionnaires d'Afrique

(Pères Blancs)

Postulat des Missions d'Afrique
37, rue des Remparts,
Québec.

1912

NOTICE

SUR LA SOCIETE

DES

Missionnaires d'Afrique

(Pères Blancs)

Postulat des Missions d'Afrique
37, rue des Remparts,
Québec.

1912

BV 2300
W5
N68
1912
XXX

NOTICE

——

Sur la société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

Pour répondre à certaines demandes, nous reproduisons cette courte notice. Ecrite précisément pour répondre à des demandes analogues, elle donnera nous n'en doutons pas pleinement satisfaction aux intéressés. Elle s'adresse plus particulièrement aux élèves des collèges et des séminaires, qui auraient des attraits pour la vie apostolique.

A UN ASPIRANT

——

Vous me demandez des renseignements sur notre Société, sur son origine, ses œuvres, ses règles, sur les difficultés et les espérances de l'apostolat africain. Ces questions, on les posait déjà à notre Vénéré Fondateur. Pour y répondre je n'aurai donc qu'à reproduire, en les mettant à jour et en les complétant par quelques remarques personnelles, les explications données par lui, en 1878, dans sa *Lettre à un Séminariste de France.*

Prenez-en connaissance et s'il vous faut d'autres détails, adressez-vous au Père Supérieur du Noviciat Sainte-Marie, (1) *à Maison-Carré (Alger)*, qui se fera un plaisir de vous les donner.

Je prie le Maître des apôtres de vous éclairer et je me dis, avec les sentiments les plus paternels, tout à vous de cœur en Notre-Seigneur.

† LEON

Evêque de Pacando

Sup. Gén. de la Société des Miss. d'Afrique.

---

(1) Pour le Canada, s'adresser au R. P. Supérieur du Postulat des Pères Blancs, 37 des Remparts, Québec.

I. — Origine de la Société.

Voici d'abord en quels termes, s'effaçant lui-même le plus possible, le Cardinal Lavigerie aimait à raconter l'origine de notre Société (1)

" Elle est née pour ainsi dire d'elle même, comme toutes les œuvres qui viennent de Dieu.

" Jusqu'à l'époque de mon arrivée en Algérie, en 1867, les autorités locales, avaient empêché la prédication de l'Evangile aux indigènes. Or, cette même année, deux fléaux terribles, la famine et la peste, vinrent subitement changer cet état de choses. En frappant des milliers de victimes, ils laissèrent après eux d'innombrables orphelins. Le clergé catholique les recueillit, leur servit de père, et, au spectacle de tant de charité, les yeux de ses enfants commencèrent à s'ouvrir. Ils comprirent que, seule, la Foi véritable pouvait créer un semblable dévouement, surtout lorsqu'ils le comparaient à l'abandon et à la cruauté sauvage dont ils étaient les victimes, de la part des musulmans.

" Mais le clergé de la colonie, élevé dans la pensée qu'il ne lui serait jamais permis de nouer des relations, même de simple charité, avec les indigènes, n'avait pas appris leur langue ; je cherchais donc vainement, dans son sein, des prêtres qui pussent se charger de la direction de nos orphelinats arabes, et je regrettais de ne pas trouver une société d'hommes apostoliques, qui pût venir à mon aide.

" Un jour que j'avais médité sur ces pensées, je vis entrer chez moi le supérieur de notre Grand Séminaire de Kouba, le respectable M. Girard, celui que le clergé algérien, formé tout entier par ses soins, appelait le *Père éternel*, à cause de sa vieillesse et de son aspect vénérable. Il soupirait, lui aussi, depuis vingt-cinq ans, après le moment où il serait enfin permis au clergé de s'occuper, avec toute la sagesse désirable, des Indigènes de l'Afrique. Il lui semblait qu'en ouvrant par les armes de la France chrétienne les portes de ce grand continent, la Providence lui imposait l'obligation

(1) Annales de la Propagation de la Foi, T. LIII, p. 104.

d'y porter la charité et la justice, c'est-à-dire l'Evangile de Notre-Seigneur. Il savait que je partageais ses pensées et que c'était l'espérance de les voir réalisées qui m'avait fait abandonner un siège épiscopal de France pour un diocèse de mission. Ce jour-là donc, le vénérable fils de Saint Vincent de Paul, digne en tout d'un tel Père, entrant chez moi, me dit : " Voici que trois élèves du Séminaire veulent s'offrir à vous pour l'apostolat africain. Avec la grâce de Dieu, ce sera le commencement de l'Œuvre que nous avons désirée..."

" A quelques jours de là, en janvier 1868, ces trois séminaristes me furent présentés. Je les vois encore s'agenouillant devant moi, me demandant de les bénir et d'accepter leur dévouement. Je les bénis, en effet, plein à la fois d'étonnement et d'émotion, car cette offre qui répondait à mes préoccupations me paraissait comme surnaturelle.

" Je les relevai, et les fis asseoir ; je les interrogeai longuement, j'opposai, comme je le devais, toutes les objections possibles. Ils y répondirent et mon consentement fut enfin donné pour un essai, à titre d'épreuve.

" C'est ainsi que l'Œuvre a commencé bien humblement par les éléments en apparence les plus faibles : un vieillard déjà près de la tombe, trois jeunes gens qui entraient dans la vie. "

Le Pape Pie IX, de glorieuse et sainte mémoire, encouragea l'Archevêque d'Alger. Un premier bref, daté du 27 mai 1868, se terminait par ces paroles qui semblaient prophétiques :

" Persévérez donc avec confiance dans votre entreprise,
" et que les obstacles ne fassent qu'augmenter votre cou-
" rage ; car c'est au milieu des obstacles que les œuvres de
" Dieu ont coutume de marcher et de se fortifier.

" Avec l'appui de Dieu, ni la grâce, ni la force, ni les
" moyens matériels nécessaires pour achever votre œuvre
" ne manqueront ni à vous, ni aux vôtres. "

Quelques mois après (6 août), Pie IX faisait plus encore; il nommait Mgr Lavigerie Délégué apostolique pour le Sahara et le Soudan.

" J'étais incapable, poursuit le Fondateur en parlant des premiers aspirants, de m'occuper moi-même de l'œuvre de leur formation, et il fallait cependant, pour une vocation spéciale, les séparer du Grand Séminaire. La Providence me fournit tout elle-même, en envoyant à Alger, pour y chercher un climat plus doux, deux saints prêtres morts tous les deux aujourd'hui. L'un appartenait à la Compagnie de Jésus, l'autre à celle de Saint-Sulpice. Ils me demandaient, en ce moment même, une occupation compatible avec leurs forces ébranlées. Je leur confiai nos trois Séminaristes et quelques autres qui avaient suivi leur exemple.

" La petite communauté habitait dans une pauvre maison de louage, située sur les hauteurs d'El-Biar qui dominent la ville d'Alger. C'est là, qu'en 1830, l'armée française avait établi ses campements pour forcer ce vieux nid de pirates à ouvrir ses portes au monde civilisé.

" Tel fut le premier Noviciat. Je le rappelle, parce que je suis touché, et vous le serez, je pense, comme moi, de voir réunis, autour du berceau de nos Œuvres africaines, un fils de saint Vincent de Paul, l'apôtre de la charité, un fils de saint Ignace, l'apôtre de la foi, un fils du vénérable M. Olier, l'apôtre de la sainteté ecclésiastique, comme pour indiquer par avance à nos missionnaires les trois vertus les plus nécessaires à leur apostolat. "

En 1870, le trouble qui suivit la déclaration de la guerre franco-allemande dispersa brusquement le "petit troupeau" que Mgr Lavigerie avait transféré d'El-Biar à Saint-Eugène dans sa propre demeure.

Mais l'orage passé, il retrouva, groupés à l'orphelinat de Maison-Carrée, les aspirants restés fidèles à l'Œuvre. " Alors, dit il encore, un autre religieux de la Compagnie de Jésus, un homme de Dieu lui aussi, dont je n'écris le nom qu'avec vénération et reconnaissance, le P. Terrasse, prit la direction du Noviciat. "

Le 1er octobre 1872, douze aspirants, dont sept déjà prêtres, firent entre les mains de Mgr le Délégué apostolique le serment de se consacrer jusqu'à la mort à l'Œuvre des

Missions d'Afrique. La Société était définitivement fondée. Trois ans après, elle se trouva en état de pourvoir à son propre gouvernement par des supérieurs pris dans son sein, mais placés cependant sous l'autorité de son Fondateur.

L'activité universelle du Cardinal Lavigerie, ses initiatives hardies lui ont fait une telle place dans l'histoire de la seconde moitié du XIXe siècle, que je puis me dispenser de vous parler de sa personne. Il mourut le 29 novembre 1892.

Notre part à nous dans son héritage, ce sont les Missions.

II.—Œuvres de la Société.

" Les premières œuvres ont été, comme je l'ai déjà dit, les orphelinats et les institutions charitables en faveur des musulmans de l'Algérie. Peu à peu elles se sont étendues au sud dans le Sahara, et à l'est jusqu'en Tunisie. "

Au commencement, les missionnaires durent, pour entrer en relation avec les indigènes s'établir comme desservants dans des paroisses européennes. Aujourd'hui ils sont partout installés au milieu des infidèles travaillant à gagner leur confiance et leur affection par l'exercice de la charité ; ils soignent leurs malades, font l'école à leurs enfants, et préparent ainsi le terrain à la semence évangélique. En Tunisie, ce travail est moins avancé, parce que les sujets du Bey ne jouissent pas encore de la liberté religieuse. La Société y a été appelée en 1875 pour garder la chapelle élevée par la France à la mémoire du roi saint Louis, au milieu des ruines de Carthage. Elle y a établi son scolasticat qui sert aussi de séminaire pour le clergé tunisien.

A Jérusalem, par exception, car elle tient à rester exclusivement africaine, la Société a été chargée par le Saint-Siège de desservir le sanctuaire de Sainte-Anne, où, d'après la tradition constante des églises orientales, la Très Sainte Vierge a été conçue sans péché et a habité durant son enfance. Là aussi, les Missionnaires exercent un apostolat fécond en formant un clergé pour les Grecs melchites de Palestine et de Syrie.

Mais le nord de l'Afrique n'est que la moindre partie du champ que la Société est appelée à défricher. Dès l'origine, elle avait reçu la mission d'évangéliser le Soudan occidental ; en 1878, Léon XIII lui a ouvert la vaste région des Grands Lacs de l'Afrique Equatoriale. Elle y a pénétré, elle y prêche l'évangile et Dieu a visiblement béni les travaux de ses Missionnaires. En effet, de 1883 à 1897, sept Vicariats apostoliques y ont été érigés. Réunis, ils comptent, d'après les dernières statistiques, près de 130,000 néophytes et plus de 180,000 catéchumènes. (1)

C'est peu, je le reconnais, en comparaison des millions d'âmes qui restent encore à convertir. Mais c'est beaucoup, si l'on considère le nombre restreint d'ouvriers évangéliques qui ont pu être employés à cette grande œuvre et les énormes difficultés qu'ils ont eu à surmonter, surtout au début. En effet, en 1878, lorsque Mgr Lavigerie envoya dix de ses Missionnaires prendre possession, au nom de l'Eglise catholique, de ces pays à peine connus par les récits de quelques rares explorateurs, la Société ne comptait encore que 75 membres, Pères ou Frères. Aujourd'hui, il est vrai, malgré les vides que la mort fait chaque année dans leurs rangs, ce chiffre est décuplé. " Mais encore une fois, redirais-je avec le Fondateur, qu'est-ce pour une étendue de pays vaste comme l'Europe et pour des millions d'infidèles à convertir! Pour un tel apostolat, ce sont des milliers d'apôtres qu'il faudrait ; aussi je ne pense pas qu'aucune société de missionnaires ait, en ce moment, un plus grand besoin de vocations vraiment solides, que celle des Missionnaires d'Afrique. "

Si donc Dieu vous y appelle, mon cher ami, venez ; la moisson est abondante et les ouvriers ne seront jamais assez nombreux.

Mais, direz-vous, à laquelle de ces missions me dévouer ? Serai-je envoyé en Kabylie, au Sahara, au Soudan, ou bien au Nyanza, au Tanganyika, au Congo, au Nyassa ?

Il serait prématuré de répondre. Souvenez-vous que nous formons une Société. Or, dans toute société, c'est une règle élémentaire que les supérieurs distribuent les

(1) Les statistiques donnent les chiffres suivants à la date de juin 1911 : 157,887 néophytes ; 198,479 catéchumènes.

rôles en tenant compte des aptitudes et des aspirations légitimes de chacun, mais aussi du besoin des diverses œuvres dont ils ont la charge.

Donc ne vous préoccupez pas encore de votre destination future. Dieu y pourvoira à l'heure voulue par le moyen des supérieurs et vous donnera des grâces en rapport avec la tâche qui vous sera imposée avec la bonne volonté que vous mettrez à vous y adapter.

III.—Règles de la Société

Vous désirez connaître les Règles de la Société. Le détail en serait long et de peu d'intérêt ; les Règles gagnent à être vécues. Je me bornerai donc à des indications sommaires, mais suffisantes pour vous donner une idée de notre organisation et de notre genre de vie.

Un mot seulement du gouvernement. Il ressemble, à peu de chose près, à celui des autres Sociétés.

Le Chapitre, composé d'un petit nombre de dignitaires et des députés élus par les missionnaires, se réunit tous les six ans pour nommer le Supérieur Général et les quatre Assistants qui forment son Conseil. Celui-ci choisit les fonctionnaires généraux : Procureur, Econome, Secrétaire, Trésorier et aussi les supérieurs de circonscription ou de province. Ces derniers, de concert avec les Vicaires apostoliques, désignent les supérieurs locaux.

Quant aux conditions d'admission et à la formation des Missionnaires, les voici d'après nos Règles.

Personne n'est admis au Noviciat avant l'âge de seize ans révolus. Les enfants et les jeunes gens qui n'ont pas achevé leurs études classiques peuvent entrer à l'Ecole Apostolique. Ceux qui n'ont pas encore fait la philosopnie (un an) et les Prolégomènes de la théologie (un an) sont reçus dans notre Séminaire de Binson. Les élèves de Binson et les autres postulants qui ont atteint l'âge requis et fait les études exigées, entrent au Noviciat après une semaine de retraite qui se termine par la prise d'habit. (1)

(1) Pour le Canada. On n'est admis au Postulat de Québec qu'après le cours de philosophie.

Par son nom et sa forme, l'habit de règle rappelle celui des indigènes de l'Afrique du Nord. Il se compose d'une *gandoura* ou robe, et d'un *burnous* ou manteau, le tout de couleur blanche (1). La coiffure ordinaire est la *chéchia* en laine rouge. De plus les missionnaires portent autour du cou un rosaire formé de grains noirs et blancs.

Le noviciat dure une année. Après cette année, dite de formation, les aspirants clercs qui ont déjà terminé leurs études sont envoyés en probation pour une seconde année dans une des maisons de la Société. Un mois avant le serment, ils doivent rentrer au noviciat, ou du moins se retirer dans une maison où ils puissent, libres de toute occupation extérieure, se préparer à cet acte important. Les Novices clercs qui n'ont pas terminé leurs études font cette année de probation au Scolasticat, et on ne les envoie ailleurs que dans des cas exceptionnels, comme pour raison de santé.

A la fin de la seconde année, les Scolastiques sont admissibles au serment et aux Ordres majeurs ; à la fin de la troisième, ils reçoivent la prêtrise.

Le règlement du Scolasticat ressemble à celui des grands séminaires ; on y étudie les sciences ecclésiastiques et leurs applications aux œuvres d'apostolat. Celui du Noviciat est un peu différent. On y fait une place plus large aux exercices spirituels et on se borne à l'étude de la Sainte Ecriture et des langues africaines. Evidemment l'année de noviciat ne suffit pas pour devenir polyglotte distingué, ni même pour apprendre une seule langue. Elle suffit pour acquérir quelques principes et pour constater si on est apte à ce genre d'études.

Ajoutez à l'étude des langues, à celle des Règles de la Société, quelques leçons d'hygiène et de médecine pratique, enfin un peu de travail manuel chaque jour, travail utile à la santé du corps comme à celle de l'âme, et vous aurez une

---

(1) C'est de là que la voix populaire a pris occasion pour donner aux Missionnaires d'Afrique le nom de Pères Blancs.

Ce nom est même devenu celui de leur Maison-Mère ; on dit : aux Pères Blancs, par Maison-Carrée (Alger), et pour le Noviciat qui est voisin : Sainte-Marie des Pères Blancs par Maison-Carrée (Alger).

idée du Noviciat. Voici au reste la définition qu'en donnent nos Constitutions :

" La fin propre du Noviciat est la formation spirituelle des aspirants. Ils prennent pour modèles les Apôtres que Notre-Seigneur réunit autour de lui durant sa vie mortelle et se forment, sous la conduite et la grâce de ce divin Chef, à toutes les vertus chrétiennes et apostoliques, en particulier à l'amour de Dieu et à celui des âmes. Ainsi, en se sanctifiant eux-mêmes, ils se préparent à devenir les coopérateurs de Dieu, pour répandre la vie divine sur les brebis perdues auxquelles ils seront envoyés. "

Je n'ajouterai qu'un mot fondé sur une assez longue expérience. Tous ceux qui arrivent sincèrement résolus à se donner à Dieu sans réserve trouvent l'année de Noviciat courte et douce, alors même que quelques tentations viendraient à en troubler le calme et la sérénité. Mais si par hasard quelqu'un manque de ces dispositions et si l'atmosphère de la maison ne les lui inspire pas dès le début, il ne tarde pas à éprouver du malaise, de l'ennui, et à se retirer, ne se trouvant pas à sa place; ce qui est vrai, car on n'entre dans une société apostolique, et surtout on n'y reste que pour se sanctifier soi même et se rendre apte à travailler plus tard par la prière et la parole, par l'exemple et la charité, à la conversion et au salut des infidèles. Tel doit-être l'esprit des Missionnaires d'Afrique.

Si donc, à la fin de l'épreuve, ils sont reconnus dignes d'êtres admis dans la Société, les aspirants s'engagent l'OEuvre par le serment suivant :

" En présence de mes Frères assemblés, moi, N. N. fais
" serment sur les Saints Evangiles de me consacrer jusqu'à
" la mort à l'OEuvre des Missions d'Afrique, selon les
" Constitutions de la Société des Missionnaires, placée sous
" la protection de Marie-Immaculée, Reine de l'Afrique.
" En conséquence, je promets et jure au Supérieur de la-
" dite Société soumission et obéissance pour tout ce qui con-
" cerne la pratique du zèle apostolique et de la vie commu-
" ne, selon les mêmes Constitutions. "

Ce serment écrit de la main du novice, est signé par lui sur les marches de l'autel. Il est fait en ce sens que le Supérieur Général peut, après avoir pris l'avis du Conseil et conformément à cet avis, en relever pour les motifs canoniques qu'il trouve suffisants.

Une fois le serment prononcé, on est membre de la Société, qui contracte elle-même des engagements vis-à-vis du missionnaire et ne peut le renvoyer que pour une faute grave ou une inaptitude reconnue à la vie régulière et apostolique, et par une décision motivée du Conseil.

De son côté, un missionnaire ne peut, sans se rendre très gravement coupable devant Dieu, employer, pour être délié de son serment, de faux prétextes ou des moyens frauduleux.

La Société se charge de l'entretien de tous ses membres en santé ou en maladie. Elle pourvoit à tous les frais de logement et d'ameublement, de table et de pharmacie, ainsi que des voyages, même de peu d'étendue, entrepris pour l'Œuvre et par ordre des Supérieurs, le tout dans les limites des règles marquées au chapitre de la vie matérielle.

Ces règles prescrivent un genre de vie pauvre, mais non la pauvreté religieuse proprement dite qui suppose le vœu. C'est pourquoi les missionnaires gardent la libre disposition de leur patrimoine et de leurs honoraires de messes. Ils peuvent ainsi, en cas de besoin, venir en aide à leurs parents, après avoir pourvu au vêtement et aux menus accessoires de l'entretien personnel.

L'absence de vœu ne signifie pas que chacun est libre de vivre à sa fantaisie ; ce serait contraire à l'abnégation qui est le nerf de la vie apostolique et à l'égalité fraternelle qui est une des bases de la Société.

Les Missionnaires prennent les repas en commun et rien de ce qui regarde la table, le logement, l'ameublement, ne leur appartient en propre. Ils le reçoivent de la maison, c'est-à dire en définitive de la charité catholique.

De ce que j'ai dit il vous est facile de conclure que les Missionnaires d'Afrique ne forment pas une congrégation

religieuse proprement dite puisque leur Institut n'est pas fondé sur les vœux.

C'est une société de clercs séculiers, vivant en communauté, pratiquant la même Règle, et liés entre eux et à l'œuvre commune par le serment de se consacrer aux missions d'Afrique dans la Société, selon ses Constitutions et sous l'obéissance des Supérieurs.

IV.—Difficultés et consolations de la vie apostolique.

" La première difficulté vient du climat, des vogages, et des diverses conditions de la vie matérielle qui, plus ou moins, éprouvent les constitutions européennes. On est privé de la plupart des commodités auxquelles nous sommes habitués depuis notre enfance ; le pain et le vin manquent souvent. "

Bien des changements, il est vrai, se sont opérés en Afrique depuis le partage de l'Intérieur entre les puissances. Outre qu'elles font régner presque partout une paix et une sécurité relatives, elles organisent aussi des moyens de transport. Déjà sur quelques routes principales les communications sont assurées et même assez rapides. Ne vous y trompez pas cependant ; la vie quotidienne du missionnaire, à la période d'installation en particulier, comporte des fatigues, des désagréments, des privations. De loin, ces difficultés sont un attrait pour les âmes généreuses et je vous félicite d'en envisager la perspecrive sans crainte ; plus tard l'attrait devra faire place à l'endurance joyeuse et soutenue.

" A côté des souffrances matérielles, il y en a d'autres certainement plus pénibles pour le Missionnaire. C'est toujours, en effet, une œuvre longue et difficile, que changer un peuple et de l'amener de l'erreur à la vérité, de la barbarie et du vice à la civilisation et à la vertu. Si donc le missionnaire arrive avec des illusions trop communes aux natures généreuses s'il croit qu'il lui suffira de se montrer pour entraîner ceux qui l'écouteront, de leur parler pour les convertir, il se heurtera bientôt à des mécomptes qui le jetteront dans le découragement. A ce mal il n'y a qu'un seul

remède, c'est l'appui de Dieu sollicité par la prière, et la ferme persuasion que ce qui est demandé au missionnaire, ce n'est pas tant le succès que la fidélité à ses saints devoirs. Avec cela on soutient jusqu'au bout le bon combat dont parle saint Paul, et lors même que, dans tout le cours d'une vie, on n'aurait sauvé que quelques âmes, on reçoit de Dieu la même récompense que les Apôtres qui, grâce au don des miracles, ont converti des multitudes.

Mais je dois ajouter que toutes ces souffrances ont leurs compensations, et quelques-unes au centuple. Au point de vue matétiel, si la vie africaine est dure sous plusieurs rapports, elle est séduisante sous beaucoup d'autres. Ceux qui ont connu le ciel pur de l'Afrique, sa lumière étincelante, tout ce qu'elle présente de majestueux et de pittoresque, ne peuvent plus s'en détacher. Les hauts plateaux de l'Intérieur sont remarquables de fertilité, de grandeur, de salubrité même, et les récents explorateurs s'accordent à dire qu'il n'y a pas de pays plus riches et plus admirables sous le soleil. Au point de vue spirituel, la moisson, dans l'Afrique équatoriale en particulier, s'annonce très abondante pour les prédicateurs de l'Evangile. Si donc le cortège de périls que je viens d'énumérer est plus effrayant, les consolations sont aussi plus grandes, et l'on y peut dire avec saint Paul : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*

C'est vraiment, du reste, cette joie intérieure qui vient de la souffrance même supportée pour l'amour de Notre Seigneur, de la conscience de travailler à l'extension de son règne dans les autres, et en soi même, qui fait la supériorité de la vocation du missionnaire sur celle du prêtre des pays chrétiens. Sa vie, ses horizons, ses ineffables espérances sont tout autres. S'il a des épreuves à traverser, il a, du moins, de grandes choses à faire. S'il souffre de privations matérielles, il ne connaît ni les petites misères, ni l'ennui, ni les vulgaires préoccupations qui, trop souvent, assaillent un pauvre prêtre, dans nos paroisses d'Europe ; il peut par moments s'attiédir sans doute, mais il a du moins la joie de se rendre ce témoignage, qu'un jour il a fait à Dieu le sacrifice héroïque de tout ce qui lui était cher, de ses habi-

tudes, de ses affections, de sa vie même et il sait qu'il travaille pour un maître qui ne se laisse pas vaincre en générosité.

Puisque nous en sommes à cette question des avantages spirituels propres à la vocation apostolique, il nous sera permis d'insister sur les secours que procure à cet égard la vie de communauté. Tout à l'heure nous disions qu'elle oblige à faire abnégation de ses préférences ; en échange elle écarte les dangers de l'isolement. Voici, en effet, ce que prescrivent nos Règles :

" Jamais, dans aucun cas et sous aucun prétexte quel qu'il soit, les Missionnaires ne pourront être moins de trois ensemble, Pères ou Frères, dans leurs diverses résidences. On refusera, plutôt que de manquer à cette règle, les offres les plus avantageuses, les plus urgentes et l'on renoncera plutôt à l'existence de la Société qu'à ce point capital. "

" La vie commune étant une loi fondamentale de la Société, les Missionnaires font ensemble, sous la présidence du Supérieur ou de son remplaçant, les exercices spirituels de la journée, savoir : la prière du matin avec l'oraison, l'examen particulier, la lecture spirituelle, la visite au Saint-Sacrement et la prière du soir avec l'examen général. "

***

Notre vénéré Fondateur concluait en ces termes :

" Examinez bien tout d'abord si Dieu vous appelle intérieurement à l'apostolat. C'est la condition première. Car si vous ne cédiez qu'à quelque imagination frivole, si vous ne cherchiez qu'un moyen, plus conforme à vos goûts naturels, de dépenser l'activité de votre jeunesse dans des entreprises extraordinaires, défiez-vous de vous même et ne courez pas à des périls où la vie de votre âme se trouverait aussi exposée peut-être que celle de votre corps. Mais êtes-vous énergiquement déterminé à vous sanctifier par la patience, par la souffrance, par le sacrifice de tout vous-même et de votre sang, s'il le faut ? Venez, vous trouverez certainement en Afrique, aussi bien que dans n'importe quel pays

de mission, le moyen de rendre votre vie utile pour la gloire de Dieu. "

Ne décidez rien d'ailleurs sans avoir prié et mûrement réfléchi. Saint Paul dit qu'appelé de Dieu " il ne consulta ni la chair ni le sang ". Vous ne négligerez pas de considérer ce que la loi de Dieu vous impose de devoirs envers les parents; toutefois, en cette matière même, prenez conseil d'un sage directeur.

Vous vous inquièterez peut-être des qualités nécessaires : santé, talents et le reste. Le ministère apostolique suppose une bonne constitution mais n'exige pas ce qu'on appelle une santé de fer. Ce qui importe bien davantage, c'est un caractère pondéré, ferme et plutôt joyeux. Je vous ai déjà parlé des langues à apprendre. J'ajouterai qu'on ne réussit point sans discrétion, prudence et tact, attendu que si les Africains ignorent nos délicatesses à nous, ils ne manquent ni de susceptibilité, ni même de finesse. Mais ce qu'il faut surtout, c'est une grande bonté et la patience fondée sur la foi et le zèle. " Les missionnaires, disent nos Constitutions, doivent se faire tout à tous pour gagner les âmes à Jésus-Christ et à son Eglise, et ne reculer devant aucuue peine, pas même devant la mort, lorsqu'il s'agit d'étendre le règne de Dieu. "

POST-SCRIPTUM

Outre les Missionnaires prêtres, la Société reçoit des auxiliaires laïques, dits Frères coadjuteurs, dont le rôle principal est de les seconder dans les travaux matériels et les diverses fonctions concernant le temporel.

Le rosaire excepté, les Frères coadjuteurs portent le même costume que les Pères. Toutefois, en dehors de la chapelle, ils le remplacent par une tunique à capuchon, descendant jusqu'aux genoux, et ornée sur la poitrine d'une croix d'étoffe rouge.

Leur admission est soumise à des règles semblables à celles qui ont été indiquées pour les Clercs. Toutefois elle suppose avant la prise d'habit un postulat de six mois, et un noviciat de deux années avant le serment. (1)

Les Frères prennent les mêmes engagements que les Pères, mais leur serment n'est que temporaire pendant une période totale de six ans. Au serment de stabilité et d'obéissance ils ajoutent celui de garder la chasteté.

La Société pourvoit à tous leurs besoins sans exception.

Partageant avec les Pères les exercices de la vie commune et étant associés à l'œuvre apostolique, ils en ont les avantages et le mérite devant Dieu.

---

(1) Le Postulat est à Saint-Laurent d'Olt (Aveyron) ; le Noviciat, à Maison-Carrée (Alger).

644X14

638